

## Prévention canicule Recensement des personnes fragiles

Afin de prévenir un risque de canicule, le gouvernement a mis en place un « plan canicule » qui est activé chaque année du 1er juin au 30 septembre. La mairie de MONTARNAUD, avec le soutien des associations et des professionnels de la santé, s'engage à recenser les personnes âgées, vulnérables ou isolées afin de pouvoir les identifier clairement et leur faire bénéficier des mesures d'urgence qui seraient mises en place en cas de nouvelle vague de chaleur ou autres catastrophes naturelles.

Si vous êtes handicapé ou âgé de plus de 75 ans et si vous souhaitez vous faire recenser, vous devez vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui prendra quelques renseignements susceptibles de faciliter les éventuelles démarches d'intervention d'urgence.

Vous pouvez également remplir le questionnaire disponible en Mairie et téléchargeable sur le site internet

## Signalement de situations d'urgence

En ce qui concerne les signalements de situations d'urgence provoquées par une éventuelle canicule, ils devront être effectués par la personne en danger ou une personne de son entourage, auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour la période de juillet à septembre au 04 67 55 40 84.

Numéro vert d'information sur la canicule : 0 800 06 66 66.





Je soussigné(e)

Aide-ménagère
Auxiliaire de vie
Infirmier(e)
Kinésithérapeute
Portage de repas
Télé-Alarme
Voisin, proche

Né(é) le à

## « PLAN CANICULE » RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES

mis en place par les acteurs sanitaires et sociaux en cas de crise caniculaire.  J'ai bien pris connaissance que ce fichier était exclusivement réservé au Plan Canicule et qu'il est protégé par les dispositions réglementaires en matière d'informatique et liberté.				
A toutes fins utiles, je vous communique les coordonnées d'une personne de mon entourage ou de ma famille à prévenir en cas d'urgence :				
M. Domicilié(e)				
N° de téléphone :				
Nom du Médecin traitant N° de téléphone :				
Je bénéficie des services de mair  Désignations	ntien à domicile su Fréquence de	ivants : Intervenant(s)	Observation(s)	

passage

Fait à MONTARNAUD, le (Document à retourner au CCAS de MONTARNAUD)





## <u>Un accompagnateur social est mis à disposition des personnes fragiles pour :</u>

- Le Transport pour les courses et autres RDV médicaux (si PEC CPAM impossible)
- La Livraison de denrées Alimentaires non consommées par les écoles (en partenariat avec Mme Cardoso et l'école primaire Font- Mosson)
  - L'Aide administrative (rédaction de lettre, réfection de carte d'identité, etc. ...)
  - Prise de RDV & transport pour la vaccination.
  - Rencontres et entretien du lien social avec les personnes isolées.
  - Entretien du Listing et du recensement.

